

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2020

Compte-rendu affiché

Le 11 mars 2020

1- COMMANDES PASSÉES PAR DÉLÉGATION

Monsieur le Maire présente les commandes passées et les décisions prises par délégation.

2- FINANCES

a. Autorisation de paiement avant le vote des budgets

Dans l'attente du vote du Budget 2020, le Conseil Municipal autorise le paiement des dépenses d'investissement engagées depuis le 1^{er} janvier 2020, sur le budget communal pour un total de 823 047, 07 répartis sur les programmes 90 acquisition de matériel, 99 clôture et portail de l'atelier municipal de Cherreau, 127 Réserves foncières et 163 Maison de l'enfance. Les crédits correspondants seront inscrits au BP 2020.

b. Subventions 2020 Ecoles

Sur proposition de la Commission Finances du 25 février 2020, les crédits alloués aux deux écoles de Cherré-Au sont harmonisés et leurs règles d'attribution sont définis comme suit :

Dénomination	Ecole de Cherré	Ecole de Cherreau	Observation
Abonnements à des revues	1 abonnement maximum par classe par année scolaire	1 abonnement maximum par classe par année scolaire	À usage exclusif des élèves
Médiathèque	Néant	260 € 5,20 €x 50 (2 classes)	
Activités sportives et transport correspondant (piscine, kayak...)	122 enfants 6 185 €(5 classes)	33 enfants 1 880 €(2 classes)	Sur présentation d'un dossier spécifique et une seule activité par classe
Classe de mer, de neige ou verte	Participation exceptionnelle de 45 €/enfant	Participation exceptionnelle de 45 €/enfant	Sur présentation d'un dossier spécifique
Coopérative scolaire	550 €	450 €	Remboursement sur présentation des factures des assurances, cotisations OCCE et USEP
Déplacements en car pour activités pédagogiques	400€	800 € <i>Ce montant tient compte de la distance kilométrique</i>	Versé sur présentation des factures justificatives hors voyages scolaires de fin d'année
Renouvellement des livres scolaires	14,90 €x 25 élèves CE2 (livres de français) 372,50 €	Néant	Manuels ou fichiers pour l'élève devant être changés car trop usagés, ou en quantité insuffisante ou suite à changement de programme de l'Education Nationale
Fournitures scolaires	38 €x 150*= 5 700 €	38 €x 81* = 3 078 €	Tout petit matériel et ustensile utile à l'enfant et à la classe y compris papier pour photocopieur Fichier individuel personnel de l'élève
Crédits Noël Classes maternelles	15 €x 61 enfants* Soit 915 €	15 €x 29 enfants* soit 435 €	Petit matériel, livres, jouets, jeux de société... pour la classe, utilisables plusieurs années
Matériel d'investissement		- Matériel informatique - Photocopieur (location)	Sur présentation d'un dossier spécifique (appareil photos, lecteur radio, mobilier, matériel informatique...) Tous les bons de commande sont signés par la mairie.
Affranchissement du courrier			Le courrier sera affranchi directement par la Mairie

*L'effectif pris en compte est le nombre d'élèves au 1^{er} janvier de l'année de référence.

La Commune prend également en charge la location des photocopieurs, avec un nombre déterminé de photocopies. 1

c. Subventions 2020 Etablissements enseignements extérieurs (complément)

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 60 €par élève au lycée Le Tertre Notre Dame pour les 12 scolaires qui y sont inscrits et qui sont domiciliés sur la Commune, soit 720 €pour l'année 2020.

3- ÉGLISE SAINT SYMPHORIEN

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

4- MAISON DE L'ENFANCE

a. Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, avenant n°1

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 en plus-value à intervenir avec l'entreprise ASCISTE Ingénierie Grand Ouest SASU, pour un montant de 3 500,00 €HT qui prend en compte les deux mois supplémentaires de chantier.

b. Ordonnancement Pilotage et Coordination, avenant n°1

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 en plus-value à intervenir avec l'entreprise CAC, pour un montant de 3 622,50 €HT qui prend en compte les deux mois supplémentaires de chantier.

5- MAISON DU GARDIEN

a. Travaux lot n°1 – Avenant n°1

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

b. Lot n°1 Rectification erreur matérielle

Par délibération en date du 20 janvier 2020, le lot n°1 Terrassement – VRD - Plantations pour la construction de la Maison du gardien, a été attribué à l'entreprise PIGEON TP pour un montant total de 44 684,82 €HT, composé d'un montant de base fixé à 37 922,00 €et d'une variante pour 6 762,82 €HT.

Le maître d'œuvre a commis une erreur dans le rapport d'analyse sur lequel le Conseil Municipal s'est basé pour prendre sa décision. Le montant correct de la variante est 6 762,80 €et non 6 762,82 € comme indiqué. Le montant total du marché est porté à 44 684,80 €HT.

Le Conseil Municipal rapporte la délibération n°2020-006 et approuver le nouveau montant de marché du lot n°1 à intervenir avec l'entreprise PIGEON TP, pour un montant de 44 684,80 €HT. La délibération du choix des entreprises sera reformalisée en compte ce nouveau montant pour le lot n°1

6- MAISON DU RÉGISSEUR – Travaux – Lot n°2 avenant n°3

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

7- MICRO-CRÈCHE – Demande de subvention pour horaires atypiques 2020

Le Conseil Municipal sollicite une subvention de fonctionnement auprès de la CAF pour horaires atypiques de la micro-crèche au titre de l'année 2020.

8- LOCATIONS DE SALLES

a. Règlement de la Salle Beauregard

Le Conseil Municipal adopte les modifications apportées au Règlement Intérieur de la Salle Beauregard qui lui sont présentées dans le cadre d'une harmonisation des règlements d'utilisation de toutes les salles de la commune.

b. Règlement de la salle des fêtes de Cherreau

Le Conseil Municipal approuve le Règlement Intérieur de la Salle des Fêtes de Cherreau réalisé pour une harmonisation des règlements d'utilisation de toutes les salles de la commune.

9- ASSAINISSEMENT : Demande de dégrèvement de surtaxe

Le Conseil Municipal accorde un dégrèvement de la surtaxe assainissement à Monsieur et Madame LEROY suite à une fuite importante sur leur installation.

10- ÉLECTRICITÉ : Tarifs bleus – Choix du mode de consultation

Le Conseil Municipal décide de participer à la consultation groupée avec l'UGAP pour la fourniture d'électricité tarif bleus.

Le Conseil Municipal sera informé du résultat de la consultation UGAP.

11- QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

12- COMMUNICATIONS

- Prochain Conseil : Le 12 mars 2020 à 18 h 30
- Dates à retenir :
 - Elections municipales 15 et 22 mars 2020

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à 21 H 10.**